

LE PROGRÈS

L'info du Rhône

lundi 8 janvier 2007

Antennes relais : Gérard Collomb saisit la Commission européenne

Le maire de Lyon attend des recommandations de Bruxelles à propos de l'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile

Le maire de Lyon, Gérard Collomb, a saisi vendredi la Commission européenne, afin que de nouvelles études soient entreprises et que l'on détermine s'il y a risque pour l'Homme à l'implantation d'antennes-relais de téléphonie mobile. Gérard Collomb dit attendre de Bruxelles des recommandations, que « Lyon s'engagerait à appliquer ».

Son intervention est suscitée par la réaffirmation récente des positions tenues par des associations comme Priaterm (pour une réglementation des implantations d'antennes-relais de téléphonie mobile) ou Robin des Toits, pour qui les effets sur des personnes radiosensibles sont réels (lire notre édition du vendredi 5 janvier). Collomb, de son côté, s'en tient à l'application de la « charte de bonne conduite » qu'il a signée en 2002 avec les opérateurs, calquée sur la réglementation nationale en vigueur.

Une attitude qu'il maintient avec d'autant plus de vigueur qu'il vient de recevoir une lettre du Premier ministre, dans laquelle Dominique de Villepin lui rappelle, le 23 décembre 2006, qu'en l'état actuel des connaissances, « et compte tenu des faibles niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques autour des stations relais, l'hypothèse d'un risque ne peut être retenue ». Les mêmes arguments qu'utilisait le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, qui, début novembre, s'adressait à Valérie Pécresse, député UMP des Yvelines.

Collomb, du même coup, répond à son adversaire UMP à la mairie de Lyon, Dominique Perben, lequel affirmait à l'hebdomadaire Lyon Capitale, en octobre, qu'il ne faut plus installer d'antennes de téléphonie mobile sur les établissements accueillant un public sensible (enfants ou personnes âgées), au nom du principe de précaution.

Ceci est un avant-goût de la précampagne électorale qui s'annonce à Lyon.